ceant, victum præripiant, ac peccent medici, pharma inveſtigando, parando, diſtribuendo, jure ſuo connato & perpetuo utendo; an non medicis tamquam primis genitoribus, adminiſtratoribus & magiſtris artis, hæc ejuſque exercitium integrum ac indivulſum relinquendum, permittendumque, omnia ut nunc agant, quæ olim egerant, & quæ ut commodius agerent, aliis pro occaſionis ratione, aliquamdiu agere conceſſerant, ſibi denuo vindicent ac exerceant, per conſequens medicamenta quoque parent ac corrigant.

Telles ſont les principales raiſons que Mr. W. aſſemble pour prouver que la compoſition & diſtribution des médicamens doivent être confiées aux médecins. Nous les rapportons ſans les approuver, & ſans condamner les raiſons que les adverſaires de cette opinion pourroient lui oppoſer (a). Nous remarquerons

(a) Si, diſent-ils, un homme bien actif & bien intelligent a beſoin de tout ſon tems & de toute ſon attention pour bien conditionner & adminiſtrer une pharmacie, comment un médecin bien accrédité & bien couru peut-il ſe dérober ſuffiſamment à ſes malades pour exercer l'office d'apothicaire?..... Si la cupidité ou la négligence d'un apothicaire eſt à craindre, les médecins ſont-ils donc eſſentiellement à l'abri de ces défauts?.... L'apothicaire eſt reſponſable de ſa compoſition au médecin qui la preſcrit; mais à qui le médecin rendra-t-il compte de la ſienne?..... Les ordonnances des médecins ſeront voilées d'un ſecret impénétrable, & ce ſecret ne peut-il pas avoir quelqu'inconvénient? &c. &c. Voilà les raiſons des critiques de Mr. W. Nous ne prenons aucun parti dans cette conteſtation.